

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Declaration de Maladie

N° W19-497266

ND: 32043

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3682 Société : RAM

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : SKALI FETACH KHALID

Date de naissance : 08/01/1962

Adresse :

Tél. : 0661061395 Mont des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 25/12/19

Nom et prénom du malade : SKALI FETACH Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : ALTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/12/17	Sm		300,5	INP Cardiglo
27/12/17	Eau Doppl		1.000	INP Cardiglo

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Abderrahim RABAA Pharmacie RESIDENCE NADIA Centre Commercial Nadia 281, Bd. Brahim Roudani Tél: 05 22 23 72 69 - Fax: 05 22 23 72 56	22/01/2031	2031

[illegible][illegible]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES					
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.					
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.					
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : 	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX	
	MONTANTS DES SOINS				
	DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION					
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT. MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX	
	H 25533412 00000000 D 21433552 00000000 00000000 35533411 B G 00000000 11433553				
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
DATE DU DEVIS					
DATE DE L'EXECUTION					
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

Docteur Ahmed SETTI

Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille
Ancien Médecin des Hôpitaux de France



الدكتور احمد السطحي

اختصاصي في أمراض القلب و الشرايين

خريج كلية الطب بليل

طبيب سابقا بمستشفيات فرنسا

Cabinet de Consultations
et d'Explorations Cardio - Vasculaires

25/12/13

Mr SICARDI FETIACH
KHALID

361,- x7



Ex fags 10/160 2/1

Détours 2/1

3031,-

72,- x7

Pharmacie RESIDENCE NADIA
281, Bd. Brahim Roudani
Tél: 05 22 23 72 69 - Fax: 05 22 23 72 56



T= 3031,-

Docteur Ahmed SETTI
Rég. Ass. Méd. Marocaine
N° 22 20 35 84/88
Tél. 05 22 20 35 84/88
CASA BLANCA


COOPER PHARMA
PPV : 72,00 DH


COOPER PHARMA
PPV : 72,00 DH


COOPER PHARMA
PPV : 72,00 DH


COOPER PHARMA
PPV : 72,00 DH


COOPER PHARMA
PPV : 72,00 DH


PPV: 72,00 DH


COOPER PHARMA
PPV: 72,00DH

1128348-A14-MA

611800103060 6
EXFORGE
10mg/160mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 361,00 DH
11302

1128348-A14-MA

611800103060 6
EXFORGE
10mg/160mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 361,00 DH
03175

1128348-A14-MA

611800103060 6
EXFORGE
10mg/160mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 361,00 DH
0522

1128348-A14-MA

611800103060 6
EXFORGE
10mg/160mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 361,00 DH
00590

1128348-A14-MA

611800103060 6
EXFORGE
10mg/160mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 361,00 DH
08150

28348-A14-MA

611800103060 6
EXFORGE
10mg/160mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 361,00 DH
09518

1128348-A14-MA

611800103060 6
EXFORGE
10mg/160mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 361,00 DH
05305

Docteur Ahmed SETTI
Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille
* Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور احمد السطحي
اختصاصي في أمراض القلب و الشرايين
خريج كلية الطب بليل
طبيب سابقا بمستشفيات فرنسا



Cabinet de Consultations
et d'Explorations Cardio-Vasculaires

Casablanca le 25/12/19

Nom et prénom du malade : S. H. PETTACH KHALO

NOTE D'HONORAIRES

- Son 300 DHS.
- Carte Apple 1200 DHS
Cardiologie cœur

TOTAL

1300 DHS

Arrête la facture à la somme de :

mille Trois Cent Only

Docteur Ahmed SETTI
Cardiologue
Res. Jassim Houssam
(Rue de la Foire Internationale - A côté de l'Hôpital Mly Youssef)
Tél: 05 22 20 35 84 / 06 61 14 32 01
CASABLANCA

Ultrasound Report

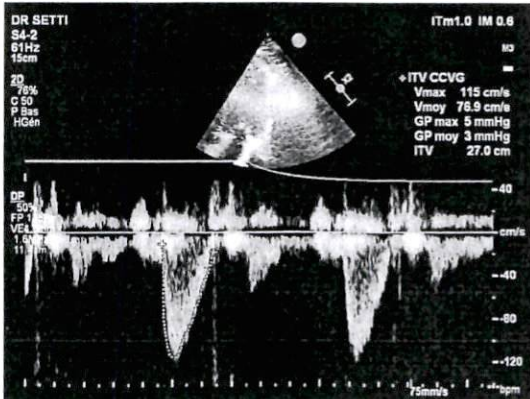
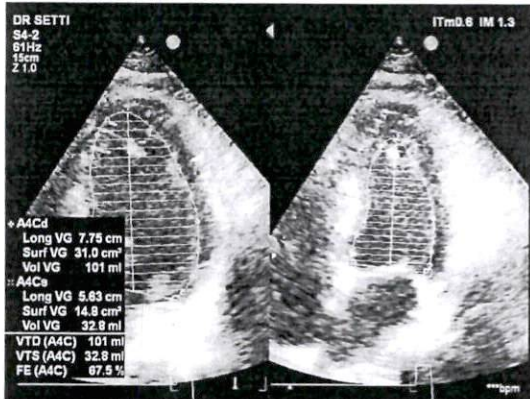
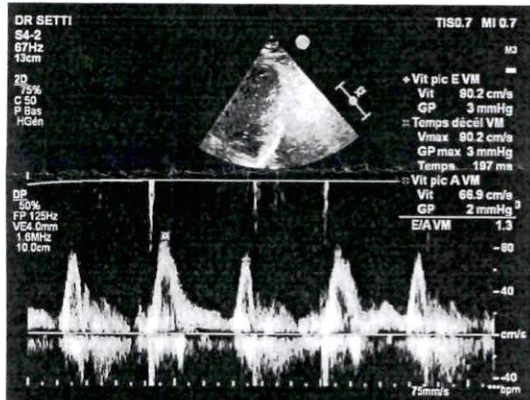
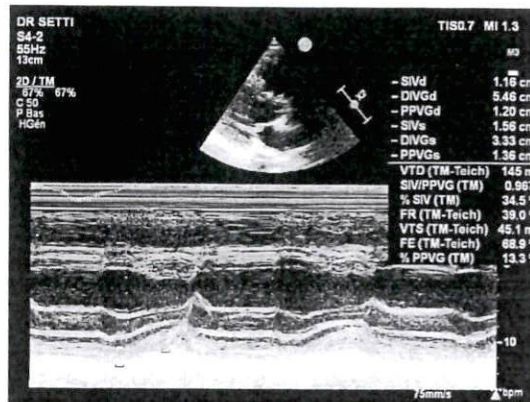
Page 1

PATIENT

ID: 15061620191225
 Name: SKALLI KHALID
 Birth Date:
 Gender:

EXAM

Accession #:
 Exam Date: 2019/12/25
 Description:
 Sonographer:



Docteur Ahmed SETTI
Cardiologue

*Diplômé de la Faculté
de Médecine de Lille*

*Ancien Médecin des Hôpitaux
de France*



*Cabinet de Consultations
et d'explorations Cardio-Vasculaires*

الدكتور أحمد السطي
إختصاصي في أمراض
القلب والشرايين
خريج كلية الطب بليل
طبيب سابقا بمستشفيات
فرنسا

Casablanca le 25/12/2019

Mr SKALLI FETTACHI KHALID

COMPTE RENDU DE L'ECHOCARDIOGRAPHIE DOPPLER COULEUR:

Fonction systolique ventriculaire gauche conservée avec une fraction d'éjection à 70 %.

Fonction VD normale.

Aorte initiale non dilatée.

Pas de dilatation cavitaire aussi bien à droite qu'à gauche.

Pas de troubles de la cinétique segmentaire.

Hypertrophie minime des parois myocardiques du VG.

Pas de thrombus intracavitaire ou de végétations oslériennes en transthoracique.

Les différents jeux valvulaires sont bien conservés.

Absence d'épanchement péricardique.

MENSURATIONS : TDVG : 5.46 cm, TSVG : 3.33 cm, PP : 1.20 cm, SIV : 1.16 cm, OG : 3.4 cm En BD/TM AORTE : 3 cm, OIS : 1.9 cm, VD : 3 cm, FE : 70 %.

L'étude doppler couleur met en évidence deux fuites, aortique et mitrale, minimes, grade 1/4.

On note aussi une fuite tricuspidiennne physiologique, estimant des pressions pulmonaires normales.

Le flux transmitral antérograde est égalisé.

Temps de décélération à 197 ms, rapports Em/Ea à 7.1 et Em/Vp à 0.9, le tout en faveur de la normalité des pressions de remplissage ventriculaire gauches.

Le débit cardiaque est conservé. La surface mitrale fonctionnelle est normale.

EN CONCLUSION :

Cardiomyopathie hypertensive minime, bien compensée.

Fonction systolique VG conservée.

Pressions de remplissage ventriculaire gauches et pulmonaires normales.

Deux fuites, aortique et mitrale, minimes, non évolutives, grade 1/4.

*Sensible à votre confiance
DR/SETTI*

*Ahmed SETTI
Cardiologue
Cabinet de Consultations
et d'explorations Cardio-Vasculaires
Casablanca*